



partage cabinet de massage

Par **SP2023**, le **15/10/2023** à **22:05**

Bonjour

j'envisage de mettre en location à l'année 2 jours par semaine mon cabinet de massage. Les autres jours ce sera moi même esthéticienne qui continuera à exercer mon activité.

Le petit matériel sera mis à disposition également au praticien ainsi que la wifi et l'eau et l'électricité.

Je suis propriétaire du studio ou j'exerce en temps qu'autoentrepreneur.

Dois je rédiger un contrat de mis à disposition de salle ?

Dois je rédiger un contrat de location en meublé ?

Par **Marck.ESP**, le **16/10/2023** à **08:40**

Bonjour

Pour faire votre choix, il faut bien comprendre les nuances entre prestation de service et bail précaire (dérogatoire), parlez-en avec un avocat spécialisé en droit immobilier ou votre notaire pour obtenir des conseils adaptés, car chaque situation est unique.